



Strasbourg, le 5 juin 2026

CDCT(2025)08rev

COMITÉ DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

16^e réunion plénière

Mercredi 27 mai (09h30) – jeudi 28 mai (18h00)

Strasbourg, Conseil de l'Europe

Agora, salle G03

LISTE DES DÉCISIONS

Le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT), lors de sa 16^e réunion plénière tenue les 27 et 28 mai 2025 à Strasbourg, sous la présidence de Mme Ileana VIȘOIU (Roumanie), a décidé de :

1. Ouverture de la réunion

Ouvrir la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopter l'ordre du jour.

3. Communication de la Présidente, des délégations et du Secrétariat

Prendre note des informations fournies par la présidente, Mme Ileana Vișoiu, concernant les activités menées depuis la dernière réunion plénière du CDCT en novembre 2025, notamment l'adoption par le Comité des ministres, le 8 avril 2026, de la [Recommandation sur la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et le processus de radicalisation sous-jacent sur internet](#), ainsi que des [Lignes directrices relatives aux services d'aide et à d'autres mesures pour les victimes du terrorisme](#). Mme Vișoiu a informé l'Assemblée plénière des activités en cours et restantes dans le cadre de l'actuelle Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023-2027) et de la nécessité de commencer à préparer la prochaine stratégie qui guidera les activités du CDCT jusqu'en 2032. Elle a également évoqué l'ouverture à la signature, le 26 mai 2026, le Protocole portant amendement à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STE n° 231) et a encouragé tous les États membres à le signer. À cette date, dix États membres et l'Union européenne sont devenus signataires du Protocole d'amendement. Dans ce contexte, Mme Vișoiu a indiqué que la signature du Protocole d'amendement est mise en avant comme une action clé de l'Union européenne dans le cadre du nouvel agenda de l'UE pour prévenir et lutter contre le terrorisme, adopté en février de cette année, démontrant ainsi la valeur du travail du Conseil de l'Europe. Elle a également salué l'organisation, le 26 mai 2026, dans le cadre de la présidence monégasque du Comité des ministres, de la [Conférence internationale sur « Le terrorisme et l'extrémisme violent : la radicalisation des jeunes »](#), soulignant la volonté du CDCT de s'attaquer à la croissance exponentielle du nombre d'enfants impliqués dans le terrorisme et à la tendance émergente de la radicalisation des jeunes en ligne, à la lumière des recommandations formulées lors de cette conférence.

Prendre note des informations fournies par la Finlande concernant le [9^e examen de la Stratégie antiterroriste mondiale](#) mené par l'Assemblée générale des Nations unies. Co-facilité par la Finlande et le Maroc, ce processus est en cours, deux cycles de négociations ayant déjà été menés à bien et un troisième étant prévu pour début juin. La Finlande a encouragé toutes les délégations à participer activement aux négociations afin d'assurer le succès de cet examen, qui marque le 20^e anniversaire de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale, cadre essentiel de la coopération internationale dans ce domaine.

Prendre note des informations fournies par la France concernant la [5^e conférence ministérielle « No Money For Terror »](#), qui s'est tenue le 19 mai 2026. Organisée dans le cadre de la présidence française du G7, cette conférence a abordé les risques de détournement des innovations financières à des fins de financement du terrorisme, les liens entre criminalité organisée et financement des organisations terroristes, les enjeux de stabilisation et de réinclusion économique des territoires confrontés à l'emprise terroriste.

Prendre note des informations fournies par la Hongrie concernant la visite approfondie effectuée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations unies (DECT) visant à évaluer les progrès réalisés par la Hongrie dans la mise en œuvre des mesures clés de lutte contre le terrorisme, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Le rapport de cette visite sera publié sur les sites web du gouvernement ainsi que la DECT. La Hongrie a également accueilli une visite d'étude en vue de la finale de la Ligue des champions qui se tiendra à Budapest le 30 mai 2026, afin de partager des connaissances sur l'organisation et la gestion de grands événements sportifs.

Prendre note des informations fournies par l'Espagne concernant deux événements récents liés à la lutte contre le terrorisme. Les 18 et 19 février 2026, un [atelier destiné aux victimes du terrorisme a été coorganisé avec le Nigeria à Abuja](#), en collaboration avec l'ONUCT et l'ONUDC. Des victimes du terrorisme originaires tant d'Espagne que du Nigeria, ainsi que des experts, ont participé à cet événement. L'objectif était de placer les victimes au centre des stratégies et des politiques de lutte contre le terrorisme et de donner la parole aux survivants de la violence terroriste. Par ailleurs, un dialogue entre hauts fonctionnaires sur la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique s'est tenu à Madrid les 20 et 21 mai 2026. Organisé conjointement par l'Espagne et le Nigeria, cet événement a réuni plus de 30 délégations, dont la plupart provenaient de pays africains touchés par le terrorisme. Ce fut l'occasion de discuter du terrorisme en Afrique et des moyens de renforcer la coopération internationale sur des questions telles que le renforcement des capacités et l'assistance technique, le lien entre le terrorisme et le crime organisé, le partage de renseignements, la lutte contre le financement du terrorisme et l'extrémisme violent. Ce dialogue a permis aux participants d'identifier les lacunes, les enseignements tirés et les opportunités de coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Prendre note des informations fournies par la Suisse concernant un [événement parallèle organisé lors de la 61^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, le 10 mars 2026](#). Cet événement a présenté les [conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme](#), telles qu'elles figurent dans son [document de synthèse intitulé « Protéger les droits de l'homme tout en utilisant l'intelligence artificielle pour lutter contre le terrorisme »](#). Par ailleurs, le 12 mai 2026, la DECT et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) ont organisé à Genève [une réunion d'un groupe d'experts sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes facilitées par la technologie et liées au terrorisme](#). La réunion a identifié plusieurs domaines prioritaires pour l'action future, notamment l'amélioration des mécanismes de soutien aux victimes et aux survivants et le renforcement des capacités des acteurs des services d'enquête et de la justice.

Prendre note des informations fournies par la Turquie, qui s'est félicitée de la décision de l'organisation terroriste PKK de se dissoudre à la suite de la lutte résolue menée par la Turquie contre le terrorisme. La Turquie a souligné que la dissolution et le désarmement de toutes les structures du PKK sont essentiels et non négociables, et que ce processus revêt une importance tout aussi grande pour la sécurité de la Turquie que pour celle de l'ensemble de la région. La Turquie a exprimé l'espoir que la paix et la stabilité s'étendent aux pays voisins et aient des retombées positives au niveau régional. Dans le même temps, la Turquie a fait part de ses préoccupations persistantes concernant les YPG ou les soi-disant « Forces démocratiques syriennes » (FDS), la branche syrienne du PKK, qui continuent de mettre en péril la sécurité nationale de la Turquie, ainsi que la stabilité régionale et mondiale. La Turquie a rejeté les tentatives visant à légitimer ce groupe sous prétexte de lutter contre Daech et a appelé à un

soutien et à une solidarité internationaux dans sa lutte contre les FDS. La Turquie suivra de près les mesures prises en vue de la dissolution de toutes les branches du PKK. En outre, la Turquie a indiqué que, depuis la dernière session plénière de novembre 2025, elle avait subi des pertes lors d'opérations antiterroristes. Chaque année en décembre, la Turquie intensifie ses opérations contre les organisations terroristes qui exploitent la religion, afin de prévenir les attentats pendant les célébrations du Nouvel An. Le 29 décembre 2025, trois policiers turcs sont morts en martyrs lors d'une opération à Yalova contre des membres de Daech. Le 7 avril 2026, une tentative d'attaque par des terroristes contre le consulat général d'Israël à Istanbul, alors inactif, a été déjouée par les forces de sécurité turques, sans faire de victime civile ou parmi les forces de sécurité.

Prendre note des informations fournies par l'Ukraine concernant sa demande d'assistance au CDCT pour échanger des pratiques relatives à la mise en œuvre du règlement (UE) 2021/784 sur la lutte contre la diffusion de contenus terroristes en ligne (TCO) dans les États membres, y compris son application par les autorités répressives. Bien que le Conseil de l'Europe soutienne fermement l'Ukraine dans ses domaines de compétence, notamment par le biais de projets de coopération, la présidente a renvoyé au rapport de la Commission européenne évaluant la mise en œuvre du règlement TCO publié en 2024 ([COM 2024 \(64\) final](#)) et a invité l'Ukraine à prendre contact avec la Commission, ainsi qu'avec d'autres États membres.

Prendre note des informations fournies par M. Carlo CHIAROMONTE, coordinateur de la lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe, concernant la conférence internationale sur le « Terrorisme et extrémisme violent : la radicalisation des jeunes » (les conclusions figurent en annexe de la liste des décisions). Il a remercié une nouvelle fois l'ensemble des participants et des intervenants pour le succès de cette conférence et a souligné l'actualité du sujet, compte tenu du nombre croissant d'enfants impliqués dans des actes terroristes. Le CDCT a approuvé sa proposition de donner suite aux résultats de la conférence et de s'appuyer sur les recommandations formulées par les intervenants. Des discussions préliminaires sur les initiatives potentielles auront lieu lors de la prochaine réunion du Bureau.

4. Échange de vues avec Mme Natalia GHERMAN, sous-secrétaire générale (ASG) et directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations unies (DECT)

Prendre note de la présentation faite par Mme Natalia GHERMAN, sous-secrétaire générale (ASG) et directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations unies, sur le mandat de la DECT, l'évolution du paysage terroriste mondial et l'importance de la coopération régionale et internationale. Mme Gherman a souligné le rôle distinct de la DECT au sein des Nations Unies dans le suivi de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme, l'identification et l'analyse des tendances et évolutions terroristes nouvelles et émergentes, la facilitation de la fourniture d'une assistance technique et la promotion de pratiques efficaces, de normes internationales et d'orientations politiques. Soulignant que le paysage du terrorisme mondial continue d'évoluer tant en termes de complexité que de conséquences, elle a exprimé la volonté de la DECT de poursuivre sa collaboration avec le CDCT et tous les partenaires, guidée par un engagement commun en faveur de la paix et de la sécurité internationales et d'un monde exempt de terrorisme.

Au nom du CDCT, Mme Vişoiu a remercié Mme Gherman pour ses remarques et pour la contribution de la DECT aux travaux du CDCT, en particulier à l'élaboration du projet de recommandation du Groupe de travail sur la poursuite des infractions terroristes et des violations

graves du droit international humanitaire commises dans le contexte d'un conflit armé (CDCT-IHL).

5. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023 – 2027)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement global de la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe (2023-2027).

Concernant la proposition formulée par le Bureau du CDCT à l'issue de la réunion du 26 mars 2026 :

- Approuver le lancement de l'activité 3.8 de la stratégie relative à la « Préparation d'une publication sur les bonnes pratiques en matière d'examen et de supervision de la mise en œuvre de la législation antiterroriste dans le respect de l'État de droit ».

6. Nouvelle stratégie de lutte contre le terrorisme (2028-2032)

Lancer la préparation de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2028-2032) en créant un groupe de travail composé des membres du Bureau et d'experts nationaux, qui serait chargé d'élaborer en parallèle un rapport actualisé sur les menaces terroristes émergentes ainsi qu'un projet de stratégie à soumettre à l'examen du CDCT.

Charger le Secrétariat de rédiger et de diffuser un appel à manifestation d'intérêt pour participer à ce groupe de travail, l'objectif étant de tenir la première réunion en octobre de cette année. L'Espagne et la Turquie ont déjà manifesté leur intérêt pour participer au groupe de travail.

7. Recommandation sur la poursuite des infractions terroristes, des violations graves du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux fondamentaux commis dans le contexte d'un conflit armé non international (activité 2.4 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par les coprésidents du Groupe de travail CDCT-IHL, M. Nicola PIACENTE (Italie) et Mme Päivi KAIRAMO (Finlande), concernant les résultats de la dernière réunion de ce groupe de travail.

Examiner et approuver le texte du projet de recommandation sur la poursuite des infractions terroristes, des violations graves du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux fondamentaux dans le contexte d'un conflit armé non international, ainsi que le projet de rapport explicatif qui l'accompagne, avec quelques modifications proposées par les membres.

Charger le Secrétariat de soumettre le projet de recommandation pour adoption et le rapport explicatif au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.

Prendre note de la déclaration faite par la Turquie sur le projet de recommandation et l'annexer à la liste des décisions.

8. Recommandation sur les mesures non pénales qui pourraient être utilisées contre les groupes extrémistes violents dont les activités conduisent au terrorisme (Activité 1.3 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les résultats de la première réunion du Groupe de travail sur les mesures non pénales (CDCT-NCM) et procéder à un échange de vues avec les experts indépendants, M. Hans-Jakob Schindler et M. Alexander Ritzmann, du Counter-Extremism Project (CEP) Allemagne, qui a été chargé d'assister le Groupe de travail dans la rédaction de la recommandation. M. Hans-Jakob Schindler a présenté les travaux du CEP en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment par le biais d'une stratégie de perturbation financière. M. Alexander Ritzmann a présenté les grandes lignes de l'approche stratégique adoptée pour le projet de recommandation, en expliquant les mesures non pénales existantes et envisageables qui pourraient être utilisées contre les groupes et réseaux terroristes et extrémistes violents dont les activités sont propices au terrorisme. L'expert s'est concentré sur un ensemble de mesures dont la sévérité va croissant, y compris des mesures réglementaires largement appliquées qui ne sont pas spécifiques à la lutte contre le terrorisme ou l'extrémisme, mais dont le résultat final serait de perturber les opérations de ces groupes et réseaux, tout en respectant les principes de non-discrimination et les droits humains. Le CDCT-NCM se réunira à nouveau en juin 2026.

9. Analyse de la situation et des derniers développements concernant les combattants terroristes étrangers (Activité 2.7 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant le projet de rapport qu'il a élaboré sur la base d'informations provenant de sources ouvertes concernant la situation des combattants terroristes étrangers jusqu'à la fin de 2025.

De reporter l'examen du projet de rapport à la prochaine réunion plénière de novembre 2026 afin de permettre aux délégations de formuler leurs éventuelles observations avant le 1^{er} juillet 2026, et de charger le Secrétariat de mettre à jour le projet de rapport afin de tenir compte des dernières évolutions ayant une incidence sur l'analyse et à la lumière des observations reçues.

10. Orientations sur l'utilisation des preuves électroniques et des informations provenant de sources ouvertes dans les procédures pénales pour infractions terroristes (activité 2.6 de la stratégie)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant la portée de cette activité, qui se concentrera sur l'utilisation de matériel généré par l'IA aux fins de poursuites pénales pour des infractions terroristes, et de la nécessité de réaliser une étude avant de procéder à l'élaboration d'un projet de lignes directrices en raison du manque de données suffisantes sur les pratiques des pays en matière d'IA générative et de preuves.

Procéder à un échange de vues avec M. David Wells sur les aspects de fond de cette première enquête sur les expériences des pays concernant l'utilisation de matériel issu de l'IA générative comme preuve dans les enquêtes antiterroristes, ainsi que sur le questionnaire proposé pour recueillir les pratiques pertinentes. M. Wells a souligné le caractère récent des affaires faisant référence à l'utilisation de l'IA générative par des suspects de terrorisme, dont aucune n'avait encore été portée devant les tribunaux, ainsi que les difficultés à prouver l'authenticité des éléments de preuve dans le contexte de telles affaires. L'étude examinera également s'il existe des différences entre les pays qui sont également membres de l'UE et appliquent le règlement TCO et les pays qui ne disposent pas de telles dispositions.

Approuver le questionnaire et charger le Secrétariat de le diffuser dès que possible afin de permettre aux délégations d'y répondre d'ici début septembre.

11. Analyse du trafic et de l'acquisition illégale d'armes à feu, notamment d'armes légères, et d'explosifs par des groupes terroristes et extrémistes violents (activité 1.6 de la stratégie)

Prendre note des informations fournies par M. Nils Duquet, expert participant à cette initiative au nom de l'Institut flamand pour la paix, qui a présenté la méthodologie utilisée pour l'élaboration de l'analyse du trafic et de l'acquisition illégale d'armes à feu, notamment d'armes légères, et d'explosifs par des groupes terroristes et extrémistes violents, ainsi que les grandes lignes de cette analyse. Il a souligné la disponibilité croissante des armes à feu dans un paysage terroriste en rapide évolution et le recours de plus en plus fréquent à l'impression 3D pour la fabrication d'armes par ces groupes. La dimension en ligne joue également un rôle très important dans ce domaine. L'étude portera à la fois sur l'acquisition illicite et licite d'armes à feu. Afin de valider les données et de préparer l'étude, l'expert prévoit de mener au moins dix entretiens structurés avec les autorités nationales compétentes. Les Pays-Bas ont formulé une série de propositions concernant les schémas observés, les pratiques et tendances émergentes, et la mesure dans laquelle celles-ci diffèrent entre les groupes terroristes et extrémistes et la criminalité organisée ; s'il existe des différences entre les groupes d'extrême droite, les réseaux terroristes et les acteurs isolés ; et comment l'étude s'articulera avec la directive de l'Union européenne sur les armes à feu.

12. Modèle de Stratégie pour une approche du désengagement et de la réinsertion sociale associant l'ensemble de la société (activité 3.3 de la stratégie)

Prenez note des informations fournies par l'expert indépendant, le professeur Ioan Durnescu, concernant un projet de schéma du modèle de stratégie. Le professeur Durnescu a présenté une vue d'ensemble de l'approche et de la méthodologie proposées et en a souligné les points essentiels. L'objectif de cette activité est de fournir aux États membres du CDCT un ensemble de lignes directrices pratiques pour la mise en œuvre d'une approche impliquant l'ensemble de la société aux trois étapes classiques de la prévention : primaire, secondaire et tertiaire. Ces lignes directrices s'appuieront sur des données recueillies de manière systématique auprès de tous les États membres, complétées par des entretiens approfondis avec les pays ayant acquis une expérience pertinente, et finalisées à l'issue d'un processus consultatif ciblé. La première phase consistera en l'envoi d'un questionnaire structuré à tous les États membres du CDCT afin de dresser un état des lieux de l'engagement des parties prenantes tel qu'il est perçu par les praticiens.

13. Réseau de points de contact uniques pour l'échange d'informations procédurales concernant le statut juridique des victimes du terrorisme

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les résultats de la 10^e réunion du Réseau des victimes, qui s'est tenue le 3 mars 2026 au Bureau du Conseil de l'Europe à Paris.

14. Fiches pays

Examiner, adopter et charger le Secrétariat de publier la fiche pays pour la Tchéquie.

15. Questions diverses

Sans objet.

16. Préparation de la 17^e réunion plénière de la CDCT

Tenir sa 17^e réunion plénière à Strasbourg les 19 et 20 novembre 2026, immédiatement après la réunion de la Consultation des Parties du 18 novembre 2026.

17. Adoption de la liste des décisions

Adopter la liste des décisions.

**International Conference
“Terrorism and violent extremism: the radicalisation of youth”**

**26 May 2026, Strasbourg
Room 1, Palais**

Closing remarks: Responses to youth radicalisation

Your excellencies, ladies and gentlemen,

As this Conference comes to an end, it is time to draw some lessons from the insightful presentations delivered by our speakers throughout the day.

Before doing so, please allow me to express my warm gratitude to Monaco, in particular to Minister Vuelta Simon and his team, especially Ms Cassandra Winkel, for their generous support, and to Ambassador Gabriel Revel and his team for their collaboration on this important event organised in the framework of the Monaco Presidency of the Committee of Ministers.

I would also like to extend my sincere gratitude to Germany, particularly to the Federal Foreign Office and Ms Gabriele Scheel, for their trust and unwavering support.

Ms Natalia Gherman, Assistant Secretary General of the United Nations and Director of CTED, honoured us with her participation in this Conference and for this we are extremely grateful.

I also wish to thank all the speakers for sharing their experiences, and the participants, including members of the CDCT, representatives of our member states and partner organisations, and members of the diplomatic corps, for attending the Conference.

Your contributions will inspire the future work of the CDCT as they highlight possible ways to guide children and young people away from radicalisation and violent extremism and terrorism, which is a threat to democratic security and social cohesion in Europe. This is neither a distant nor an abstract threat.

Reflecting on the main takeaways of the Conference, it is obvious that steps are already being taken to address youth radicalisation and are producing encouraging results. However, it is also clear that significant efforts are still needed if we hope to reverse the worrying trend.

1. Prevention and early intervention

- Youth radicalisation should primarily be addressed through early intervention before it takes root. The Conference has demonstrated that **radicalisation pathways are complex and evolving**. We need to understand these pathways. We need to **map them out** and identify specific risks and protective factors for different age groups in order to help our member states structure early interventions effectively and better inform their application.
- Terrorists use **sophisticated tactics to target youth online, similar to methods used for child sexual exploitation and human trafficking**. The **cross-pollination** of approaches and experiences from these other domains should be considered to reinforce the existing mechanisms against terrorist exploitation of young people. Using methods that have produced positive results, such as criminalising grooming, should be contemplated to combat terrorist recruitment.
- Children and young people spend significant time online, where **intense exposure to harmful material amplified by algorithms accelerates radicalisation pathways**. Some recommendations were made for what platforms could be doing better, including stronger safety interventions, better detection of escalation pathways, safer-by-design algorithms for minors and improved accountability. The **creation of frameworks** to develop age-appropriate digital content and tools should also support ongoing efforts with the private sector to limit children's access to extremist and violent stimulus.
- Discussions have focused on existing multi-stakeholder initiatives to prevent vulnerable youth from being drawn into violent extremism and terrorism, but such measures, including **educational interventions**, are not systematically implemented. Yet, education is essential to free those young people from the grip of online predators. Introducing structured critical thinking and digital literacy programmes is necessary to enhance youth resilience to harmful narratives. Where associated to prevention efforts, families and educators should receive support and guidance.

2. Prosecution and rehabilitation

- **The number of children involved in terrorism-related cases has rapidly and exponentially grown**. While there is no single profile of children drawn into terrorism, participants have underlined their increasingly young age and existing vulnerabilities. These children are, first and foremost, victims, whose protection requires **systematic inclusion in disengagement, rehabilitation and reintegration programmes**, in addition to prosecution where appropriate. Mapping out what each programme stage should entail and how it should be implemented could lead to defining common juvenile justice approaches centred on safeguarding the rights of the child.

- Presentations have highlighted a shift towards child-friendly justice in counter-terrorism cases involving minors but also **missed opportunities of early intervention** for victims of online terrorist grooming. **Introducing systemic diversion measures in criminal justice systems** could support the social reintegration of children at risk. Where possible, diverting youth earlier in investigations and prosecutions to programmes that provide community services and using community-based alternatives to detention could prevent further radicalisation.

3. Disengagement and reintegration

- The conference has emphasised **the vital role that community and civil society play in disengagement and reintegration processes** by providing education, a non-institutional perspective on specific issues, opportunities for positive engagement and social support to those affected. **Increasing community and civil society involvement in those processes** could allow a wider audience to be reached by fostering trust and make youth resilience to re-radicalisation more likely.
- The dedicated session also underscored the efforts made to date to assist children and young people leave the radicalisation path. A key lesson is that **affected youth are more likely to listen to their peers**. Good practices could be shared in view of **identifying modalities of youth participation and engagement in countering violent extremism and terrorism**, particularly in producing counter-narratives appealing to younger generations and fostering democratic digital participation.

4. Next steps

An important recommendation has been that the Council of Europe is the right platform to align standards across member States. Going forward, the CDCT will reflect on the conclusions of the Conference and the best ways of addressing the challenges highlighted by our speakers, while protecting human rights, democratic values and the rule of law. The CDCT will ensure that all future initiatives are co-ordinated with other Council of Europe bodies, especially under the next Counter-Terrorism Strategy, and will submit concrete proposals to the Committee of Ministers for practical implementation.

ANNEXE II
(en anglais)**Statement of the Republic of Türkiye on the List of Decisions of the 16th Plenary of the Council of Europe Counter-Terrorism Committee**

The Delegation of the Republic of Türkiye expresses its gratitude for the work of the presidency, bureau, members, and the secretariat of the Council of Europe Counter-Terrorism Committee. The Delegation has seen the need to annex this statement to the list of decisions regarding item 7, recommendation on prosecuting terrorist offences, serious violations of international humanitarian law and other core international crimes committed in the context of a non-international armed conflict.

Firstly, the wording of the document which seems to accept terrorist organisations as actors within the meaning of international humanitarian law carries the potential to bestow a degree of legitimacy to them. The point of recognising non-state actors within non-international armed conflict is to protect legitimate political entities with *jus in bello*. The interpretation of non-state actors within the meaning of international humanitarian law therefore needs to be narrow, for terrorist organisations are not part of this consideration.

Secondly, the document constantly refers to core international crimes. While technically, such can be considered as violations of international humanitarian law, this focus is beyond the mandate of CDCT-IHL.

Thirdly, while the document claims to ensure the prosecution of terrorists, some recommendations, if applied, carry the risk of doing otherwise. We have already witnessed such a case in Europe, where an individual could not be tried under counter-terrorism laws because the person in question was a member of a party to the armed conflict, even though that party was already prescribed as a terrorist organisation. Supposedly, their membership to and subsequent attacks to so-called legitimate targets of a terrorist organisation barred their prosecution due to international humanitarian law. While the country this case happened in has changed its counter-terrorism law exception clause since then, there is a possibility that some recommendations will be interpreted as condoning this practice, recommending countries not to prosecute when the individual terrorist was a member of a terrorist organisation and attacked a so-called legitimate target within the meaning of international humanitarian law.

Fourth, some recommendations within the document could be interpreted as recommending countries to interpret “armed forces” within the meaning of the Council of Europe Convention on the Prevention of Terrorism (CETS 196) to include terrorist organisations within conflict zones.

In an environment where terrorist organisations possess control of territories and exploit resources, this may lead to non-applicability of the CETS 196.

Fifth, some recommendations rely mostly on so-called universal jurisdiction, a concept which is still heavily debated within the Sixth Committee of the UN.

In conclusion, Türkiye is in no position to accept this document.